

Présents : Jean-Emmanuel LEGRY (Vice-président), Pierre-Alexandre COUSIN (Secrétaire générale), Françoise LAPICQUE, Yohan DECLOMESNIL, Jean-Marie DEPARDIEU, Marc FRIANT, Catherine GERMAIN, Nicolas HEY, Jean-Claude LIEBON, Eric MATHIS, Franck SCHOUVER, Hervé VIGOURET, Catherine BARBIER-CARPENTIER.

Excusés : Stéphane LAMIRAND, Patrick SOILOT, Corinne STOFFEL

Absent : Vincent MATHIEU

Françoise LAPICQUE accueille les membres présents pour cette première réunion de l'olympiade, et présente les excuses de ceux qui n'ont pu se joindre à la réunion.

Ordre du jour :

- Organisation de la Commission
- Point sur la rentrée
- Litiges du championnat par équipe
- Litiges du critérium fédéral
- Divers

1/ Organisation de la Commission

Les missions de la commission, telles que décrites dans le règlement intérieur de la ligue sont rappelées, ainsi que les liens fonctionnels avec d'autres commissions :

- . commission régionale d'arbitrage
- . commission régionale statuts règlements
- . commissions sportives départementales et fédérale

Et aussi, Jury d'appel régional et Instance régionale de discipline, pour certains litiges

Missions, organisation :

Gestion des compétitions régionales : lancement, déroulement, litiges

Tournois : règlements, application, litiges

Organisations régionales: appel à candidature, attribution, cahier des charges, conventions

Règlements sportifs : projets, modifications, application, litiges

Calendrier sportif : participation à son établissement

Salles : recensement, homologation

Le détail de ces missions est décrit, avant d'acter ensemble une répartition entre les membres de la commission :

- . Homologation des salles : Patrick Soilot, avec aide en proximité de PA Cousin, JM Depardieu, M Friant
- . Organisations : Corinne Stoffel
- . Championnat par équipes : groupe « restreint » pour le suivi des anomalies et relations aux clubs : P Soilot (08), JC Liebion (10), JE Legry (51), V Mathieu (52) ?; JM Depardieu (54), C Germain (55), S Lamirand (57), N Hey (67), H Vigouret (68), E Mathis (88) ; demandes de modifications (date, heure, lieu) : JC Liebion ; vérification juge-arbitrage : M Friant.
- . Tournois : JM Depardieu + PA Cousin
- . Critérium fédéral et autres compétitions : F Lopicque, Y Declomesnil, F Schouver

. Gestion de tous les litiges, Règlements sportifs, Calendrier sportif : toute la commission

2/ Point sur la rentrée

Championnat par équipes : inscriptions plus nombreuses (39 poules en GE7), modification de la pyramide pour la phase 2

Critérium fédéral : inscriptions plus nombreuses, modification du règlement pour cette saison

Interclubs : inscriptions stables

Coupe vétérans : faible

3/Litiges du championnat par équipe

Litiges en application automatique des règlements : vérifiés par le groupe de gestion. Tous ont été traités jusqu'à J6, sauf un proposé ce soir, pour une rencontre retardée.

L'avis de la commission est demandé sur des situations particulières et/ou des appels sur des décisions automatiques.

J3 : GE3 P9 : Leutenheim 1 – Schiltigheim SU 2

Une joueuse de Schiltigheim a informé de son absence lors d'une rencontre où elle a été indiquée présente et perdante de ses parties. Aucun juge-arbitre n'est indiqué sur la feuille de rencontre, et les deux capitaines ont été interrogés et ont confirmé son absence, ainsi que la décision de porter ces faux résultats prise par le capitaine de son club.

Décision de la commission : retrait des défaites pour la joueuse, amende pour absence de juge-arbitre au club recevant, amende pour équipe incomplète et défaite par pénalité pour le club de Schiltigheim SU ; demande au président de la ligue pour transmission à l'IRD.

J3 : GE5P14: Rohrbach Bining indique que le joueur ZIEBEL Cédric a abandonné lors de la rencontre suite à une blessure pour laquelle il a été transféré aux urgences.

Décision de la commission : considérer la première partie non jouée en forfait

J4: GE4P9: Freyming 4 – L'Hôpital 2

La dernière partie de la rencontre ne s'est pas achevée, par suite d'un différend entre les deux joueurs sur l'attribution d'un point ; le rapport du juge arbitre indique que le joueur de Freyming a quitté l'aire de jeu. Ce fait a été confirmé par les deux capitaines.

Décision de la commission : le joueur qui a quitté l'aire de jeu est déclaré perdant ; le score de la rencontre est donc 08/06.

J4: GE5P8: Heillecourt 4 – Essey Seichamps 3

Un joueur de Heillecourt est non licencié à la date de la rencontre reportée. La pénalisation automatique a indiqué « retrait des résultats du joueur sur la feuille, 4 victoires, score modifié en 06/08, amende de 15 € pour joueur non qualifié ».

Le club conteste la décision, en indiquant que la rencontre avait été reportée à la demande du club adverse.

Décision de la commission : maintien de la décision initiale

J5: GE7P30: Fessenheim 4 - Brumath 5

Le club de Brumath a envoyé après la rencontre une réserve indiquant que le sol de la salle était glissant et poussiéreux ; le joueur CHOFARDET Didier a été blessé pendant une partie et a été transféré aux urgences. Le club de mande de transformer en forfait la partie dans laquelle il s'est blessé.

Décision de la commission : maintien de la défaite, puisque la partie était débutée, et partie suivante en forfait au lieu de l'abandon automatique.

J5: GE5P15: Vergaville 1 – Sarre Union 2

Réserve de Sarre-Union portée sur la feuille de rencontre, pour changement de la composition des doubles par rapport à l'annonce initiale

Décision de la commission : maintien du résultat acquis lors de la rencontre

J5: GE1P5: Gundershoffen 1 – Strasbourg EMTT 1

Le rapport du juge-arbitre au verso de la feuille de rencontre indique qu'un joueur de Gundershoffen s'est blessé lors de l'échauffement et a été forfait pour la rencontre, ainsi qu'un joueur de Strasbourg s'est blessé après la première partie et a été forfait pour la suite. Cette affirmation ayant paru surprenante puisque sa première partie a été contre le joueur forfait, des précisions lui ont été demandées. Il a expliqué qu'il était blessé et n'était venu qu'en visiteur dans la salle.

Décision de la commission : considérer les deux joueurs concernés comme forfait et supprimer le résultat de la partie les opposant ; le score est donc de 08/05 ; demande au président de la ligue pour transmission à l'IRD.

J6: GE7P30: Brumath 5 – Berstett 2

Réserve de Brumath pour port d'un maillot blanc par un joueur adverse, réserve portée sur le recto de la feuille de rencontre.

Décision de la commission : maintien du résultat acquis lors de la rencontre, et rappel du règlement sur la couleur des tenues sportives.

J6: GE4P4: Manom 4 – Verdun 5

L'équipe de Verdun ne s'est pas déplacée à Manom, après avoir été appelée par le club adverse sur un éventuel retard ; l'équipe de Verdun a expliqué qu'elle n'était pas informée du changement d'horaire par rapport au calendrier initial, et demande que le forfait ne lui soit pas appliqué.

Décision de la commission : forfait de l'équipe de Verdun qui ne s'est pas déplacée, car le calendrier modifié a été adressé à tous les clubs concernés au début juillet.

J6: GEEP1: Gueux Tinquieux 1 – Moussey 1

Réserve de Moussey sur la température, très basse dans la salle, portée à la fin de la rencontre. Le juge-arbitre a permis de jouer en survêtement.

Décision de la commission : maintien du résultat acquis lors de la rencontre, car la température n'est plus mentionnée dans les règlements et le juge-arbitre a pris une décision en fonction de sa valeur ; de plus, une réserve sur les conditions de jeu n'est pas recevable en fin de rencontre.

J6: GE4P4: Audun le Roman 4 – Batilly 2

Réserve du club recevant, Audun le Roman, sur le score de 2-0 pour interruption de la rencontre suite à l'arrivée dans la salle d'équipes de volley ball pour un match. Il est indiqué que le club de Batilly a proposé la suite des parties dans sa salle, ce qui a été fait. Les deux clubs demandent l'avis de la commission sportive régionale.

Décision de la commission : maintien du résultat acquis lors de la rencontre, car la rencontre s'est déroulée en accord entre les deux équipes.

J6: GE3P7: Villers COS 7 – Dombasle 2

Le rapport du juge arbitre fait état de menaces et de propos agressifs entre deux joueurs.

Décision de la commission : demande au président de la ligue pour transmission à l'IRD.

4/Litiges du critérium fédéral

Minimes R2C : demande pour le maintien de Blisch Jérémie (Illzach) suite à une fracture et plâtre.

Décision de la commission : ce motif n'est pas dans la liste des forfaits excusés justifiés autorisant le maintien ; le joueur descend en départementale.

Juniors R1 : demande pour le maintien de Foster Elliot (Obernai), absent pour l'enterrement de sa grand-mère en Angleterre. La liste des forfaits justifiés comporte le décès de parents.

Décision de la commission : considérant le décès d'un grand-parent pour un jeune mineur comme celui d'un parent, le joueur est maintenu en R1 juniors.

Communication tardive d'une absence à la ligue, par suite d'un retard imputable à un comité, ou sur une mauvaise adresse

Décision de la commission : accord pour supprimer l'amende

Refus d'accéder en régionale jeunes : lors de la constitution des listes avec le nombre de joueurs prévus dans certaines catégories, des jeunes benjamins ou minimes débutants ont refusé de jouer en régionale. D'après le règlement ce refus entraîne l'impossibilité d'accéder en régionale pour le reste de la saison

Décision de la commission : ne pas bloquer des jeunes benjamins ou minimes s'ils n'avaient jamais participé au critérium auparavant.

5/Divers

Modification du calendrier sportif fédéral pour le mois de mai : en raison du déplacement des France minimes juniors en clash avec le championnat U21 européen, échange de la date avec la J6 du championnat par équipes national, les France corpo étant déplacés au 24-25 mai.

Aux niveaux régional et départemental, après discussions et échanges entre les membres, constatant notamment que plusieurs compétitions ont déjà été placées sur les dates actuellement libres, la commission sportive ne proposera pas de modifier la date actuelle pour la J6 au niveau territorial.

Une réflexion devra être faite sur le sujet de la participation des féminines dans les championnats masculin et féminin lors de la même journée : la dérogation accordée précédemment se termine au 30 juin, il conviendra de décider au début de l'année 2025 sur sa prolongation éventuelle.

Calendrier du changement de phase : la gestion des litiges de J7 sera proposée au groupe le mardi 17, et les réponses attendues pour le 18 de façon à permettre le classement des poules et le calcul des montées-descentes.

Les locaux de la maison des sports étant fermés la semaine de Noël, les poules de phase 2 seront constituées les 30 et 31 décembre, communiquées à la commission pour avis avant le 2 janvier, pour permettre la numérotation et la publication le 3 janvier, sachant que le championnat débute le lundi 13 janvier.

Fin de la réunion à 22h40.

Françoise LAPICQUE
Présidente CSR